

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

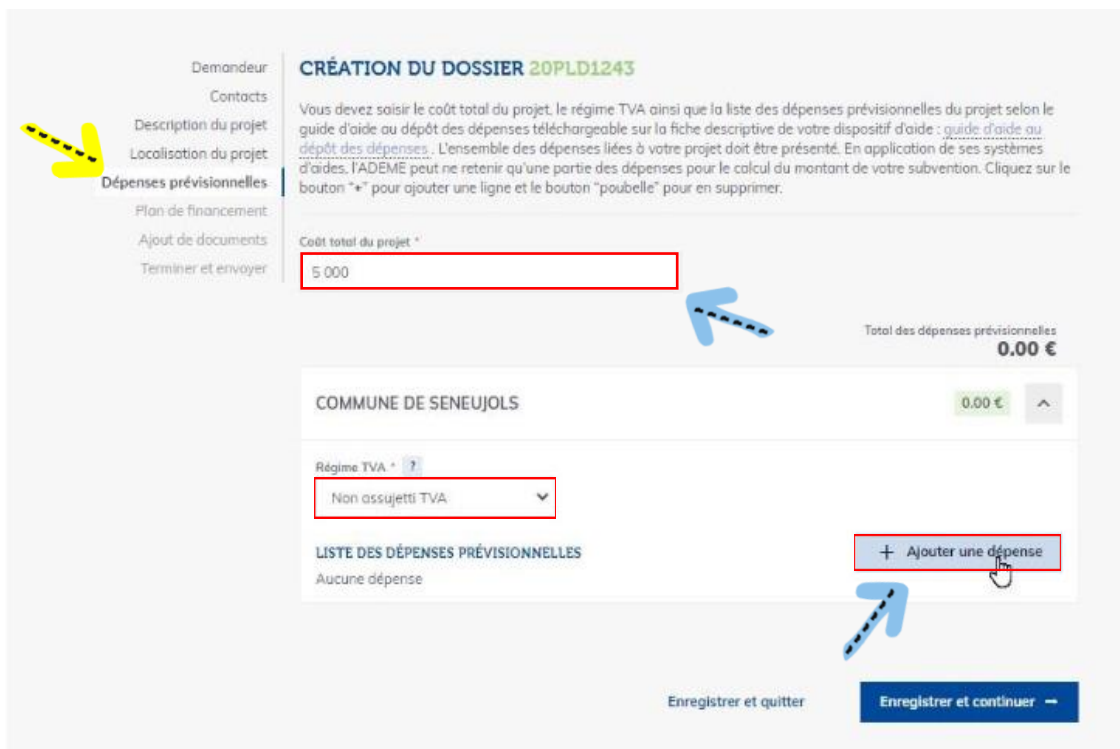
J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?
L'ADEME m'accompagne

GUIDE DES DÉPENSES

Afin de pouvoir instruire votre demande d'aide dans les meilleures conditions et de ne pas vous demander de compléments, **nous vous remercions d'appliquer les consignes suivantes par postes et catégories de dépenses selon le type de votre projet.**



Toutes les dépenses présentées à l'ADEME ne sont pas forcément éligibles.



The screenshot shows the 'CRÉATION DU DOSSIER 20PLD1243' page. On the left, a sidebar lists steps: 'Demandeur', 'Contacts', 'Description du projet', 'Localisation du projet', 'Dépenses prévisionnelles' (highlighted with a yellow dashed arrow), 'Plan de financement', 'Ajout de documents', and 'Terminer et envoyer'. The main form area includes: a 'Coût total du projet *' field with '5 000' (highlighted with a red box and a blue dashed arrow); a 'Total des dépenses prévisionnelles' field showing '0.00 €'; a 'COMMUNE DE SENEUJOLS' field with '0.00 €'; a 'Régime TVA' dropdown menu set to 'Non assujetti TVA' (highlighted with a red box); a 'LISTE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES' section showing 'Aucune dépense'; a '+ Ajouter une dépense' button (highlighted with a red box and a blue dashed arrow); and two buttons at the bottom: 'Enregistrer et quitter' and 'Enregistrer et continuer'.

Les dépenses doivent être présentées en HTR (Hors taxes récupérables). Si vous êtes :

- Assujetti à la TVA : indiquez les dépenses HT
- Non assujetti à la TVA : indiquez les dépenses en TTC
- Assujetti partiellement à la TVA ou soumis au régime du FCTVA, indiquez les dépenses en HT en ajoutant la part de TVA non récupérable

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?
L'ADEME m'accompagne

DÉPENSES : PAR TYPE DE PROJET



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Agir pour la transition écologique
Agence de la transition écologique

**CHERCHER LE DISPOSITIF D'AIDE
ADAPTÉ À VOTRE PROJET**

VOUS ÊTES ▼ THÈME DU PROJET ▼ LOCALISATION DU PROJET ▼ TYPE DU PROJET ▲ RECHERCHER

- ☐ Animation / Communication / Formation
- ☐ Etudes & conseils
- ☐ Investissement
- ☐ Recherche et Innovation



Études & conseils



Investissement



Animation & communication



Recherche & innovation

LE CERTIFICAT DE CONTROLE DES DEPENSES	3
ÉTUDES & CONSEIL.....	3
INVESTISSEMENTS.....	4
ANIMATION, ACTION DE COMMUNICATION, FORMATION	5
RECHERCHE & INNOVATION.....	6

LE CERTIFICAT DE CONTRÔLE DES DEPENSES

La fourniture d'un certificat de contrôle des dépenses vous permettra de ne pas transmettre l'ensemble des justificatifs financiers (factures ...) de l'opération. Il est par ailleurs obligatoire dans certains cas précisés à l'article 12.2 des règles générales¹.

Si vous envisagez d'avoir recours à un Commissaire aux comptes, un comptable public ou un expert-comptable indépendant pour certifier les dépenses de ce projet, saisissez ces dépenses dédiées avec la catégorie :



Coût lié à la certification de contrôle des dépenses

ÉTUDES & CONSEIL

Ces postes de dépenses correspondent uniquement aux études réalisées par un prestataire extérieur. Pour des études appelant à des dépenses internes se référer aux postes de dépenses présentés en page 6.

Postes de dépenses	Catégories de dépenses attendues	
Autres dépenses de fonctionnement	Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance (études / honoraires...)	Prestations extérieures de sous-traitance confiées à un tiers : missions d'études, d'AMO, de MOe selon le devis (à joindre).



Le prestataire réalisant l'étude doit être externe au bénéficiaire de l'étude et doit s'engager à n'exercer aucune activité incompatible avec son indépendance de jugement et son intégrité.

¹ Règles générales : <https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>

INVESTISSEMENTS

Vous devez indiquer vos dépenses prévisionnelles de façon macro, un détail des coûts pourra éventuellement être demandé dans un tableur Excel fourni dans les pièces à déposer.

Postes de dépenses	Catégories de dépenses attendues	
Équipements / Investissements	Terrains	
	Aménagements et constructions	Ex : Bâtiment, voiries, local technique ...
	Équipements process	Ex : équipement de production, système de captage...
	Équipements de transport	Ex : camion, benne, remorques...
	Matériel informatique	
	Logiciels et brevets	
	Ingénierie	Ex : MOE, AMO, étude, contrôle...
Personnel (salaires chargés non environnés) ²	Autres équipements	
	Dépenses de personnel hors fonction publique	Indiquer les nombres de jours et coûts journaliers. Dépenses de personnel de la fonction publique inéligible. Unités d'œuvre interne utilisées pour la réalisation des travaux (Ex : technicien 10 j à 200 €/j)
Autres dépenses de fonctionnement	Maîtrise d'œuvre (MOE) réalisée en interne	Éligible à hauteur de 10% du coût total (attesté par un CAC : Commissaire Aux Comptes)
	Coûts de production à immobiliser	Correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés au cours des opérations de production effectuées par l'entreprise (charges directes et indirectes)
	Coût lié à la certification de contrôle des dépenses	La justification des dépenses, doit être certifiée par un commissaire aux comptes, comptable public ou expert-comptable indépendant dans certains cas ³



En cas de **crédit bail**, précisez-le dans la catégorie de dépense concernée (par exemple : Equipements de transport (crédit bail)) et joignez le projet de contrat de crédit bail.

² Ne doivent être indiquées que les dépenses des personnels rémunérés par le bénéficiaire. Pour toutes les catégories de personnels, indiquer les qualifications, la nature de l'unité d'œuvre et leurs quantités.

³ Se référer à l'article 12-2 des règles générales de l'ADEME.

ANIMATION, ACTION DE COMMUNICATION, FORMATION

NB : ces dépenses s'appliquent aussi pour le programme d'actions de chargés de mission.

Postes de dépenses	Catégories de dépenses attendues	
Équipements / Investissements	Logiciels et brevets	
	Matériel informatique	
	Autres équipements	
Personnel (salaires chargés non environnés) ³	Dépenses de personnel de la fonction publique ⁴	
	Dépenses de personnel hors fonction publique	Indiquez les nombres de jours et coûts journaliers. Ex : <u>chargé de mission 205 j à 200 €/j</u> ... (Nota : cette aide pourra être forfaitisée en ETPT dans certains cas)
Autres dépenses de fonctionnement ⁵	Frais de déplacements / Missions / Réceptions	
	Prestations extérieures	Ex : formation / communication / animation
	Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance ⁶	Ex : études / honoraires ...
	Autres dépenses	Ex : Documentation, reproduction, petites fournitures...
	Coût lié à la certification de contrôle des dépenses	La justification des dépenses, doit être certifiée par un commissaire aux comptes, comptable public ou expert-comptable indépendant dans certains cas ⁷
Charges connexes ⁷ (coûts indirects : frais généraux, frais de structure)	Précisez le montant des charges connexes de votre structure pour le projet. Le montant éligible affecté à cette ligne est soit forfaitaire, soit réel. Dans le cas d'un forfait, celui-ci est plafonné à 25% des coûts directs totaux de l'opération et n'a pas à être justifié.	

³ Ne doivent être indiquées que les dépenses des personnels rémunérés par le bénéficiaire. Pour toutes les catégories de personnels, indiquer les qualifications, la nature de l'unité d'œuvre et leurs quantités.

⁴ Les dépenses de personnel statutaire de la fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière) ne sont pas éligibles mais doivent apparaître dans le coût total de l'opération.

⁵ Dépenses autres que celles de personnel, inhérentes à l'activité du bénéficiaire pour la réalisation du projet.

⁶ Les prestations extérieures sont des coûts de sous-traitance pour travaux (productions ou services) inhérents à l'opération, confiés à un tiers. Le partenaire-bénéficiaire conserve la responsabilité contractuelle de ses travaux.

⁷ Se référer à l'article 12.2 et à la définition des charges connexes en annexe 1 des règles générales de l'ADEME.

RECHERCHE & INNOVATION

OU ETUDES & CONSEIL (EN CAS DE DEPENSES INTERNES)

Postes de dépenses	Catégories de dépenses attendues (études générales et RDI)	
Équipements / Investissements ⁸	Équipements process	Ex : équipement de production, système de captage...
	Logiciels et brevets	
	Matériel informatique	
	Autres équipements	
Personnel (salaires chargés non environnés) ⁹	Dépenses de personnel statutaire de la fonction publique ¹⁰	
	Dépenses de personnel non statutaire de la fonction publique	
	Dépenses de personnel hors fonction publique	Hors production à immobiliser Ex : thésard, stagiaire...
Autres dépenses de fonctionnement	Dotations aux amortissements	Seuls les coûts d'amortissements correspondant à la durée du projet, calculés conformément aux normes comptables, sont admissibles
	Frais de déplacements / Missions / Réceptions	
	Personnel extérieur	
	Prestations extérieures	Ex : formation / communication / animation
	Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance ¹¹	Ex : études / honoraires / Location de matériel / Création et hébergement site web...
	Autres dépenses	Ex : Documentation, reproduction, petites fournitures... / Achats de consommables et de petits matériels... Frais de mobilisation d'outil de recherche (analyses réalisées en interne, dépenses d'entretien...)
	Coûts de production à immobiliser	Correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés au cours des opérations de production effectuées par l'entreprise (charges directes et indirectes)
	Coût lié à la certification de contrôle des dépenses	La justification des dépenses, doit être certifiée par un commissaire aux comptes, comptable public ou expert-comptable indépendant dans certains cas ¹²
Charges connexes ¹² (coûts indirects : frais généraux, frais de structure)	Précisez le montant des charges connexes de votre structure pour le projet. Le montant éligible affecté à cette ligne est soit forfaitaire, soit réel. Dans le cas d'un forfait, celui-ci est plafonné à 25% des coûts directs totaux de l'opération et n'a pas à être justifié.	

⁸ Pour les biens amortis totalement sur la durée du projet. Sinon "Dotations aux amortissements"

⁹ Dépenses des personnels rémunérés par le bénéficiaire. Indiquer les qualifications, les quantités.

¹⁰ Dépenses de personnel statutaire de la fonction publique inéligibles, pris en compte dans le coût total.

¹¹ Coûts de sous-traitance pour travaux (productions ou services) confiés à un tiers.

¹² Se référer à l'article 12.2 et à la définition des charges connexes en annexe 1 des règles générales de l'ADEME.